



Bien en indivision après divorce

Par Bluebird47

Bonjour

Je suis divorcée depuis deux mois, avec un bien en indivision avec mon ex mari.

Il refuse de vendre et il est dans l'impossibilité de racheter ma part de prêt (il est au chômage depuis un an).
Je reste solidaire du prêt cependant d'un commun accord et comme mentionné dans l'indivision, monsieur est occupant du bien et prend en charge à lui seul les échéances de prêt et les frais liés au bien (entretien, impôts fonciers, etc)
Je suis prise en otage car je ne peux pas faire de projet immobilier de mon côté. Je suis notamment fichée FICP car monsieur a dépassé le délai de remboursement d'un prêt relais pour le bien. De plus je reste endettée pour un bien dans lequel je n'habite plus depuis plus de 18 mois.

Quels sont mes recours possibles pour me libérer de cette indivision ?

Si aucun recours n'existe, comment puis-je de mon côté procéder à l'acquisition d'un bien si je reste indivisaire de ce bien dans lequel je ne vis plus et si je reste solidaire d'un prêt uniquement sur le papier ?

Je précise que l'indivision est valable pour 5 ans et qu'il est bien indiqué dedans que je ne peux pas « forcer » mon ex mari à vendre le bien pendant ces 5 ans.

Je suis dans l'impasse et je ne sais plus quoi faire.

Merci d'avance pour vos réponses,

S.

Par ESP

Bonsoir

Cas malheureusement fréquent, mais le votre est particulier avec ce blocage de 5 ans que vous avez mis en place.
La seule solution est la vente de votre part si votre convention d'indivision ne vous l'interdit pas...
(Je dis cela mais il est quasiment impossible de trouver un acquéreur).

Par Bluebird47

Effectivement je ne vois pas qui pourrait acheter ma part du bien merci de votre réponse